



École Des Explorateurs

Plan de lutte

Violence et Intimidation



16 mai 2022

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

6 juillet 2022

DATE D'APPROBATION DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Table des matières



INTRODUCTION.....	3
Intention au lecteur.....	3
Un milieu rassurant, accueillant, sain et sécuritaire.....	3
Composition du comité de travail - 2021/2022.....	4
Modalités de travail du comité – 2021/2022.....	4
Modalités de soutien.....	5
Définitions.....	5
PARTIE 1 : PORTRAIT DE LA SITUATION.....	6
Particularités du milieu.....	6
La situation au regard des actes d'intimidation et de violence.....	6
PARTIE 2 : MESURES DE PRÉVENTION.....	8
Objectif 1.....	8
Objectif 2.....	9
PARTIE 3 : COLLABORATION AVEC LES PARENTS.....	10
Collaboration école-famille.....	10
Diffusion du plan de lutte aux parents.....	10
PARTIE 5 : ACTIONS À PRENDRE.....	12
La direction et les intervenants (victimes, témoins et auteurs).....	12
Les élèves.....	12
PARTIE 6 : CONFIDENTIALITÉ.....	13
Responsabilités de l'école pour assurer la confidentialité des événements et des interventions.....	13
PARTIE 7 : MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT.....	14
Mesures de soutien et d'encadrement possibles (victimes, témoins et auteurs).....	14
PARTIE 8 : LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.....	15
Interventions possibles en cas de geste ou parole violente et d'intimidation.....	15
PARTIE 9 : LE SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES.....	16
Responsabilités/actions de l'école, de la direction et des intervenants.....	16
RÉFÉRENCES.....	17



Intention au lecteur

Le présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence se veut un outil de référence pour l'école en matière de prévention et de traitement de la violence. Il vise à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Un milieu rassurant, accueillant, sain et sécuritaire

Un milieu où les relations entre les personnes sont constructives, positives et favorisent le bien-être de tous. Une école ouverte à la collaboration avec les parents et la communauté où tous :

- Font partie prenante de son développement;
- Se sentent bienvenus et acceptés, c'est-à-dire plus que « tolérés »;
- Peuvent apprendre, travailler et participer sans crainte à des activités scolaires et parascolaires;
- Ont la possibilité de participer véritablement à l'élaboration de politiques et de stratégies qui les concernent;
- Sont intégrés sans discrimination fondée sur le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique, la situation familiale ou la religion;
- Sont invités à dénoncer ouvertement les problèmes nuisant à la sécurité de l'école et de ses membres;
- Contribuent à la création d'un milieu rassurant, non seulement dans la classe, dans les corridors, sur les terrains de l'école, mais également lors des activités scolaires par des activités de prévention universelle ou de la prévention ciblée.

Composition du comité de travail - 2021/2022

Noms	Fonctions
Steve McCann	Direction
Marie-Ève St-Georges	Enseignante
Manon Chartier	Enseignante
Guyline Valcourt	Enseignante
Sylvie Trudel	Enseignante
Michèle-Andrée Marquis	Enseignante – Orthopédagogue

Modalités de travail du comité – 2021/2022

Rôles et responsabilités

- Mobiliser en continu l'ensemble du personnel;
- Contribuer à la réflexion liée à la lutte contre la violence et l'intimidation;
- Identifier les priorités, les objectifs, les moyens retenus et prévoir les modalités d'évaluation des actions;
- Proposer des stratégies ou activités de formation à l'intention du personnel de l'école dans la lutte à la violence et l'intimidation;
- Coordonner les activités de prévention;
- Examiner les incidents de violence et d'intimidation, les répertorier pour en obtenir une vue d'ensemble et à suivre l'évolution et l'efficacité des actions mises en place;
- Faire des recommandations pour les années subséquentes (bilan annuel)

Fréquence des rencontres

- 6 rencontres annuelles (moment et temps prédéterminés par la direction)

Modalités de soutien

Les professionnels au service des ressources éducatives du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) ont comme mandats d'aider le comité dans l'analyse des données recueillies et de soutenir ce dernier dans l'actualisation des outils en lien avec la mise en place des actions liées au plan de lutte.

Définitions

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

Cyberintimidation

La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler.



PARTIE 1 : Portrait de la situation

Particularités du milieu

L'école Des Explorateurs reçoit, pour l'année scolaire 2021-2022, 333 élèves de la maternelle quatre ans à la sixième année. On y accueille une proportion importante d'élèves autochtones. L'école est située dans un milieu urbain où l'indice de défavorisation est considéré élevé.

Ces élèves sont répartis en 19 groupes et sont encadrés par une équipe d'enseignants, d'employés de soutien et professionnels qui offrent des services d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie, de langage, etc.

La situation au regard des actes d'intimidation et de violence

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que le travail effectué dans les dernières années a contribué à l'amélioration du climat de l'école. Bien que le sentiment de sécurité soit bon, tous estiment qu'il doit y avoir poursuite des efforts et des démarches pour contrer, notamment, la violence et l'intimidation. Il faut dire que les actes de violence et d'intimidation se déroulent très souvent sur la cour de récréation. Plusieurs des conflits sont en lien avec la gestion des émotions. Cela dit, il y a un besoin de développer davantage les habiletés pour mieux vivre avec les autres.

De plus, tout le personnel de l'école a une volonté de prévenir et contrer toutes formes d'intimidation et de violence. Les règles de conduite sont présentement revues afin qu'elles soient plus claires et applicables par tout le personnel.

Le tableau ci-dessous fait état de cette grande amélioration quant aux événements de violence et d'intimidation qui contribue à l'augmentation du sentiment de sécurité par le personnel et les élèves.

	INTIMIDATION	VIOLENCE
2020-2021	7	49
2021-2022	1	41



PARTIE 2 : Mesures de prévention

PRIORITÉS RETENUES COMPTE TENU DU PORTRAIT DE SITUATION :

PRIORITÉ 1

DIMINUER LE TAUX DE VIOLENCE (VERBALE ET PHYSIQUE) SUR LA COUR DE RÉCRÉATION.

PRIORITÉ 2

AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ CHEZ LES ÉLÈVES.

Objectif 1

D'ici juin 2022, diminuer de 10% le nombre d'incidents de violence.

	Moyens (Actions)	Début d'année			Responsable	Clientèle(s) Ciblée(s)	Résultats attendus	Indicateur (Instrument d'évaluation et les sources d'information)	Échéancier	Régulation Évaluation (Fin d'année)
		En place	En partie en place	A mettre en place						
1	Animation en classe d'ateliers de prévention sur les habiletés sociales et la résolution des conflits.		X		Enseignants + TES	Tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'ateliers hebdomadaires Que les enfants utilisent les moyens enseignés 	Les données SPI et Lumix	Juin 2022	À reconduire X À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
2	Utilisation d'une salle d'apaisement	X			L'ensemble du personnel	Tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des comportements de civisme 	Les données Lumix	Juin 2022	À reconduire X À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
3	Instauration d'un système de renforcement	X			L'ensemble du personnel	Tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves utilisent les stratégies enseignées 	Les données Lumix	Juin 2022	À reconduire X À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
4	Ateliers de sensibilisation comprendre les différences. (TSA, TDAH)		X		TES	Tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des comportements de violence reliés aux différences 	Les données SPI et Lumix	Juin 2022	À reconduire X À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

Objectif 2

Augmenter les compétences d'intervention en gestion du comportement par l'ensemble du personnel.

	Moyens (Actions)	Début d'année			Responsable	Clientèle(s) Ciblée(s)	Résultats attendus	Indicateur (Instrument d'évaluation et les sources d'information)	Échéancier	Régulation Évaluation (Fin d'année)
		En place	En partie en place	À mettre en place						
1	Matrice comportementale : Enseignement explicite du savoir-être et du savoir-faire en classe.		X		L'ensemble du personnel	Tous les élèves	Enseignement des bons comportements	Code de vie cohérent et facilement applicable, soutien au comportement positif	Juin 2022	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
2	Formation CPI	X			TES, direction + responsable d'école	Tous les élèves	• Amélioration des pratiques d'interventions	Cueillette de données	Juin 2022	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
3	Rencontres d'équipe	X			L'ensemble du personnel	Tous les élèves	• Assurer la constance et la cohérence dans nos interventions.	Cueillette de données	Juin 2022	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>



PARTIE 3 : Collaboration avec les parents

Collaboration école-famille

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe lorsque vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. L'école s'engage à informer les parents des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles votre enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, de témoins ou d'auteurs. C'est ensemble que nous pourrons trouver les solutions qui conviennent le mieux à votre enfant.

Diffusion du plan de lutte aux parents

Vous trouverez le présent document sur le site Internet de l'école. Tout au long de l'année, des documents d'informations peuvent être distribués aux parents.



PARTIE 4 : Modalités pour effectuer un signalement

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou quelque autre personne.

L'école prend les moyens pour faire connaître les modalités de signalements :

- Lors de la présentation sur le code de vie et le civisme par les enseignants en début d'année;
- Lors de l'assemblée générale animée par la direction;
- Lors de l'assemblée du personnel;
- Lors des activités de prévention offertes en classe;
- Sur le site Internet de l'école;

Les membres du personnel expliquent aux élèves leur rôle respectif dès le début de l'année scolaire. Lors des ateliers de prévention dans les classes, les éducatrices spécialisées rappellent leur rôle ainsi que leur disponibilité en cas de besoin. Les parents sont invités à communiquer avec l'école par courriel ou par téléphone s'ils veulent effectuer un signalement ou une plainte.



PARTIE 5 : Actions à prendre

La direction et les intervenants (victimes, témoins et auteurs)

- Recueillir l'information et assurer la sécurité des élèves impliqués;
- Analyser la situation et la possibilité de récurrence;
- Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs;
- Informer les intervenants, impliqués auprès des élèves concernés, de la situation et des mesures mises en place;
- Consigner les faits et les interventions qui ont été utilisées;
- Compléter une fiche de signalement;
- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Planifier un suivi auprès des victimes et des auteurs afin de s'assurer que la situation s'est redressée;
- Consigner les informations reçues au dossier de l'élève afin de dresser un portrait juste de la situation et des antécédents de violence ou d'intimidation.
- Communiquer avec les parents des élèves concernés et au besoin, planifier une rencontre avec ceux-ci.

Les élèves

Les élèves sont informés des actions à poser s'ils sont témoins, auteurs de geste ou victime d'intimidation ou de violence en début d'année. L'élève est appelé à informer tout adulte de l'école de toute situation d'intimidation vécue.



PARTIE 6 : Confidentialité

Tout signalement doit être traité dans la plus grande confidentialité et dans le respect des personnes concernées. Cette responsabilité est partagée entre la direction et tout le personnel ayant contribué à la cueillette de l'information ou à l'application des interventions.

Responsabilités de l'école pour assurer la confidentialité des événements et des interventions.

- Tout au long de l'année, nous soulignons l'importance de la confidentialité.
- Nous avons recours à des autorisations de partage d'information, en cas de besoin.
- Toute information reçue sera traitée de façon respectueuse et confidentielle. Seulement les personnes impliquées seront avisées.
- Des éléments de confidentialité sont à prendre aux divers temps de l'intervention (communication avec les parents, partenaires et l'ensemble du personnel qui assure un suivi auprès des élèves impliqués);
- Si une personne désire dénoncer l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation de façon anonyme, nous respecterons son choix, sauf si cela comporte un danger pour elle ou pour les autres.



PARTIE 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien et d'encadrement possibles (victimes, témoins et auteurs)

- **Surveillance accrue**
- **Référence aux services d'aide du CSSOB ou auprès des partenaires externes**
Ex : Collaboration avec la directrice et la psychologue pour évaluer les mesures à prendre, collaboration avec un policier éducateur selon la situation, etc.
- **Démarches d'accompagnement**
Ex : Le personnel peut mettre des choses en place pour limiter les contacts entre les élèves concernés selon la situation. Un appel aux parents peut aussi être fait pour expliquer les mesures de soutien mises en place et demander leur collaboration au besoin.
- **Rencontres de groupe**
Ex: ateliers pour outiller les élèves sur le développement des compétences socio émotionnelles
- **Rencontres individuelles**
Soutenir individuellement et outiller les victimes, les témoins et les auteurs.
 - ✓ L'auteur peut avoir un suivi à court, moyen ou long terme selon la situation;
 - ✓ La victime peu avoir un suivi selon la situation et les impacts de celle-ci sur l'élève;
 - ✓ L'élève témoin peut avoir un suivi selon la situation et les impacts de celle-ci sur l'élève.
- **Outiller les victimes, les témoins et les auteurs afin qu'ils développent et adoptent les comportements attendus.**
Ex : Ateliers d'habiletés sociales, rencontres individuelles avec l'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice, système de renforcement du comportement positif, accompagnement personnalisé, etc.



PARTIE 8 : Les sanctions disciplinaires

À l'école, les personnes qui font des gestes de violence ou d'intimidation s'exposent à une série de conséquences selon l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Interventions possibles en cas de geste ou parole violente et d'intimidation

- Travaux en lien avec le sujet;
- Rencontre(s) avec l'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice;
- Rencontre avec la direction;
- Communication aux parents;
- Rencontre avec les parents;
- Contrat d'engagement;
- Avertissement verbal;
- Discussion;
- Excuses ou autres gestes de réparation;
- Retrait du lieu où l'intimidation et/ou violence se produit;
- Perte de privilège;
- Perte d'autonomie;
- Enseignement de comportements acceptables;
- Implication de l'agent sociocommunautaire du Service de Police (12 ans et plus);
- Suspension interne ou suspension externe;
- Signalement à la DPJ;
- Plainte policière;
- Demande de changement d'école;
- Demande d'expulsion de la CS;



PARTIE 9 : Le suivi des signalements et des plaintes

Responsabilités/actions de l'école, de la direction et des intervenants

- Agir avec bienveillance en faisant régulièrement un retour auprès de l'élève ciblé pour s'assurer que les gestes ne se sont pas répétés et que l'élève a obtenu l'aide nécessaire.
- Encourager fortement l'élève à venir nous informer si d'autres événements surviennent.
- Porter une attention soutenue pour veiller à ce que les interactions demeurent respectueuses en tout temps.
- Une rencontre individuelle avec les élèves concernés pourrait avoir lieu, quelques semaines après l'évènement, pour s'assurer que la situation est bel et bien réglée.
- Un appel aux parents pourrait être fait pour effectuer un suivi selon la situation.
- Rappeler l'importance de la collaboration parents-école et les inciter à nous contacter s'ils croient que la situation perdure.
- Travail en collaboration avec la direction et rencontre avec les personnes concernées au besoin.
- Consigner les informations relatives aux événements d'intimidation et de violence selon les modalités convenues dans l'école, et ce, dans le respect de la confidentialité.



RÉFÉRENCES



- Commissions scolaire de l'Or-et-des-Bois. Résolution des différends et examen des plaintes. [en ligne]. https://www.csob.qc.ca/intranet/_files/files/pdf/Gestion_plaintes/depliant_gestion_plaintes.pdf [17 juin 2019].
- École Jacques-Bizard. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence. [en ligne]. <https://jacquesbizard.ecoleouestmtl.com/intimidation/> [17 juin 2019].
- Gendarmerie royale du Canada. Intimidation et cyberintimidation. [en ligne]. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/bull-inti/index-fra.htm> [20 février 2019].
- Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur. Branché sur le positif. [en ligne]. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/branche-sur-le-positif-trousse-pedagogique-pour-le-primaire-3e-cycle/> [17 juin 2019].
- Publications Québec. Loi sur l'instruction publique. [en ligne]. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3> [17 juin 2019].
- Service local du RÉCIT de la Commission scolaire des Samares. Protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence. [en ligne]. <https://recit.cssamares.qc.ca/tm/images/pdf/intimidation/protocole.pdf> [17 juin 2019].